

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 26

Artikel: A propos du Jeûne de Chavannes-le-Veyron
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Grenchen, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.

Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

L'Exposition de Vevey.

Tout le canton a les yeux fixés sur Vevey. La coquette cité a ouvert hier l'Exposition vaudoise qu'elle préparait depuis plus d'une année. C'a été une cérémonie grandiose, dont on a pu lire le compte-rendu dans les journaux quotidiens d'aujourd'hui. De justes compliments ont été adressés au comité d'organisation. Il n'est pas au bout de ses peines, mais le gros de sa tâche est fait: l'exposition est sous toit, rien n'y manque et elle ouvre ses portes au jour fixé. Un de nos amis, qui a eu le privilège d'y jeter un coup d'œil avant l'ouverture officielle, nous dit que d'agréables surprises attendent les visiteurs et que les Veveysans se sont surpassés, ce dont nous ne doutons pas. Et notez que notre ami n'est pas précisément un homme facile à contenter.

En vont-ils avoir des festivités d'ici à cet automne, ces excellents Veveysans! D'abord, l'Exposition vaudoise du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, puis l'Exposition fédérale des beaux-arts, qui demeureront visibles l'une et l'autre jusqu'au 30 septembre. Aujourd'hui et demain, ils auront la fête des chanteurs vaudois, au nombre de plus de 2000. Du 6 au 8 juillet, ce seront les lutteurs, bergers de l'Oberland et gymnastes de la plaine, qui s'en iront mesurer leur force à Vevey. Les épiciers s'y réuniront de leur côté le 15 juillet. Les 18 et 19 du même mois, aura lieu la journée des boulangers. Du 20 au 22, ce sera le tour des sténographes et des sociétés de jeunesse du canton de Vaud. A cette même date, Vevey aura sans doute la visite de la Société fédérale des officiers, qui a sa réunion annuelle à Lausanne. Le 26 juillet, congrès des agriculteurs de la Suisse romande; les 27 et 28, congrès des professeurs de dessin; le 28 encore, régates internationales; du 25 au 30, exposition du petit détail.

Le mois d'août ne sera pas moins fertile en réunions et fêtes: du 3 au 5, fête fédérale des sous-officiers; du 9 au 11, assemblée des voyageurs de commerce de la Suisse; du 7 au 13, congrès — international, s'il vous plaît — pour la propriété artistique et littéraire; du 15 au 19, exposition de chevaux, ânes et mulets; du 20 au 22, fête centrale des pharmaciens; du 22 au 27, exposition des bêtes à cornes; le 24, réunion des journalistes vaudois; du 30 août au 2 septembre, exposition de bétail de boucherie.

Septembre verra la journée des cyclistes suisses (1^{er} septembre); du 7 au 9, la fête du Club alpin; le 8, une grande fête vénitienne. Le 9 sera la journée des exposants, puisque ce sera celle de la distribution des récompenses. Du 12 au 19 aura lieu une exposition d'horticulture et du 20 au 24 une exhibition de produits de la laiterie et de la culture maraîchère.

Ouf!

Personne sans doute n'enviera la corvée des membres des comités chargés de recevoir, de restaurer, d'héberger et de piloter les innombrables visiteurs « officiels » qui vont s'abattre

sur leur bonne ville, en compagnie de légions bien plus considérables encore de simples curieux, pour le plus grand plaisir du caissier de l'Exposition, des hôteliers et des cafetiers. Songez donc un peu à l'existence de ces malheureux à rosette ou à brassard qui, trois mois durant, devront transpirer sous le « gibus » et le frac ou la redingote et remplir des coupes de vin d'honneur et porter des toasts! Comme après tout cela ils vont trouver délicieuses la paix du foyer, la verdure des prés de Chamby ou de Beaumaroches et l'eau cristalline des Avants!

Je me demande ce que les vieux Veveysans pensent de ces cent jours de réjouissances à jet continu. On leur change du tout au tout leur ville jadis si calme. Il me souvient d'une époque, pas encore très éloignée, où le passage d'une voiture à la rue du Simplon ou à la place de l'Ancien-Port mettait tout le monde aux fenêtres. C'était quelques années avant l'établissement du tramway Vevey-Montreux-Chillon. Cette gentille petite voie ferrée a déjà donné à Vevey une animation qui a dû paraître extraordinaire à quelques-uns de ses plus anciens habitants. Ils ont vu en même temps leurs grandes fabriques de cigares, les Ateliers de constructions mécaniques, la fabrique Nestlé et d'autres industries importantes prendre une extension de plus en plus grande. Le funiculaire de Vevey au Mont-Pèlerin a été créé et d'autres voies ferrées nouvelles (Vevey-Chexbres, Vevey-Chamby-les-Avants, Vevey-Chamby-Châtel-St-Denis) sont en construction. Mais toutes ces créations se sont opérées ou s'opèrent sans grand bruit et sans déranger dans leurs habitudes les bourgeois sédentaires.

L'Exposition cantonale, au contraire, tout en leur inspirant un brin de fierté bien légitime les chiffonne quelque peu, parce qu'elle leur enlève leur belle place du Marché. Mais s'ils maugréent, c'est *in petto* seulement, car ils sont trop bons citoyens pour ne pas se réjouir de l'éclat que l'Exposition va faire rejallir sur leur cité. Et puis, dans trois mois, ils pourront de nouveau faire leur tour du marché sur leur place accoutumée.

Veveysans, vieux ou jeunes, le *Conteur* vous souhaite de tout son cœur le succès le plus vif, du premier au dernier jour de votre Exposition. Il est persuadé au reste que ce vœu est bien superflu, comme tant d'autres vœux. Vevey, en effet, attire d'elle-même les visiteurs, par ses seuls charmes naturels. Elle n'aurait plus ni fêtes des vigneronni expositions que les voyageurs, les admirateurs de la nature continueraient de s'y porter en foule. Est-ce le seul attrait du merveilleux cadre que lui font le lac et les montagnes? est-ce l'irréprochable propreté de ses rues, l'amabilité de ses habitants, la beauté de ses promenades? Il y a sans doute de tout cela dans la fascination qu'elle exerce, et c'est fort heureux pour l'Exposition cantonale, car elle n'a ainsi pas besoin de faire de la réclame. Je vous le prédis, elle sera obligée de refuser du monde.

Il y a aussi un local de Vevey où l'on finira

par fermer la porte au nez des visiteurs, c'est la majestueuse cave de l'Hôpital, à moins que les Veveysans n'aient mis dans leur bonnet d'en laisser sécher toutes les douves.

V. F.

A propos du Jeûne de Chavannes-le-Veyron.

On sait que le Jeûne de Chavannes-le-Veyron a été célébré le 21 juin, avec grande solennité, par un culte le matin et un culte le soir. Tous nos journaux en ont fait mention, mais on aura sans doute remarqué les contradictions qui existent entre leurs diverses relations, surtout en ce qui concerne l'origine de cette cérémonie religieuse. Il suffit d'en citer quelques exemples:

Feuille d'Avis. — L'origine du « Jeûne de Chavannes-le-Veyron » se perd un peu dans la brume des traditions incertaines. Il paraîtrait, cependant, qu'à la suite d'un orage de grêle qui désola la contrée, ce jeûne fut institué par la paroisse comme un acte de contrition tendant à apaiser la colère divine. Et cette coutume religieuse est demeurée jusqu'à nos jours.

Tribune de Lausanne. — On rattache l'origine historique du jeûne de Chavannes à un orage de grêle qui se serait jadis abattu sur la région, sans toutefois causer des dégâts sur le territoire de la commune.

Nouvelliste. — On ne peut préciser l'origine de ce « jeûne communal ». On croit, cependant, que ce jour de jeûne a été institué jadis *par reconnaissance* de ce que la commune de Chavannes avait été seule épargnée par la grêle lors d'un orage qui avait dévasté la contrée.

Cependant, ces contradictions ne nous étonnent point. Nous avons nous-mêmes consulté à ce sujet de nombreuses chroniques sur le pays, nous avons fouillé dans les archives, nous nous sommes adressés aux vieillards de Chavannes-le-Veyron: aucun renseignement positif.

Quoiqu'il en soit, voici ce que dit la tradition qui a persisté jusqu'à nos jours et qui s'est de plus en plus accréditée dans la contrée:

« Il y a beaucoup plus d'un siècle, qu'une grêle épouvantable dévasta le territoire de Chavannes, deux années de suite, dans le même jour (21 juin). Les récoltes furent entièrement détruites, les prés, les champs, les arbres littéralement hachés et broyés, au point de ne laisser autour du pauvre village qu'un désert affreux.

« Les petits oiseaux fuirent devant le désastre et portèrent plus loin leurs chansons; aucun abri, aucun ombrage, pas le moindre fruit, la moindre baie pour eux; partout un silence de mort et de désolation. Et quand le soleil venait éclairer la scène, ce n'était point pour y apporter la vie et la gaieté, mais bien pour flétrir encore de ses rayons brûlants les débris végétaux gisant sur le sol.

« Une grande misère s'ensuivit, et la population consternée, abattue sous le coup qui

venait de la frapper, leva spontanément ses regards vers Celui qui seul peut fermer toutes les plaies, consoler toutes les afflictions; elle implora la protection de Dieu dans un jour de jeûne rappelant chaque année le souvenir du terrible fléau.

» Le culte fut régulièrement célébré et entouré de respect pendant de longues années; puis on se relâcha; la nouvelle génération, qui n'avait pas été témoin de l'épreuve et ne la connaissait que par le récit des vieillards, pensa que le jeûne de Chavannes, institué ensuite de circonstances très anciennes, et qui venait chaque année interrompre pendant une longue journée les travaux de la campagne, pouvait être supprimé sans inconvénient. C'est ce qui eut lieu.

» Mais, par une coïncidence étrange, miraculeuse, le 21 juin de l'année même où cette cérémonie religieuse fut abolie, une grêle plus violente, plus épouvantable encore que les précédentes, vint dévaster le territoire et jeter la terreur parmi les habitants de Chavannes. Ils s'empressèrent de rétablir le jeûne du 21 juin qui n'a pas cessé dès lors d'être religieusement observé.

» Aucun bruit, aucun travail dans le village, ni dans la campagne ne viennent troubler leur recueillement; et les agriculteurs des villages environnants, qui possèdent des fonds de terre sur ce territoire, s'abstiennent d'y venir travailler ce jour-là, pour ne point troubler le culte de leurs voisins de Chavannes. L. M.

Proverbes et maximes en patois vaudois.

Les anciens abonnés du *Conteur* n'ont sans doute pas oublié l'appel adressé jadis par le regretté Louis Favrat en vue de recueillir les surnoms qu'on se donnait d'un village à l'autre dans nos campagnes vaudoises. Les réponses affluèrent; semaine après semaine, le *Conteur* en publia des colonnes entières, où se reflétait l'esprit bon enfant ou la plaisanterie maligne de nos anciens. Nul doute que cette collection ne soit consultée aujourd'hui avec intérêt par les savants qui, depuis une trentaine d'années, font des patois l'objet d'une étude très attentive et intéressante.

N'y aurait-il pas lieu d'user du même procédé pour recueillir ou compléter la collection des proverbes ou phrases sentencieuses qui, pour le fond ou la forme, n'appartiennent qu'à notre ancien idiome vaudois? Sans doute cette collection n'est pas exceptionnellement riche; aucune d'ailleurs ne saurait égaler celle que Cervantes s'est plu à réunir dans son immortel *Don Quichotte*. Mais, en cherchant un peu, il n'est pas difficile de retrouver telle ou telle pensée générale, curieuse en elle-même ou par la forme pittoresque dont notre patois l'a revêtue. C'est par des comparaisons que nos ancêtres exprimaient leur sagesse, dit Charles Dickens, et les anciens Vaudois n'ont pas manqué de nous léguer, sous cette forme, les traits de leur caractère et de leur manière de penser: *Quand le bon le prieu*, témoigne de leur sens modéré et de leur esprit de juste mesure, tout comme cette autre maxime: *Tan qu'a trai fu bon*, montre d'autre part que leur patience avait aussi des bornes.

Il disaient aussi *Pi va mi va*, quand la situation leur semblait désespérée.

La maxime «œil pour œil et dent pour dent», ils l'exprimaient en disant: *To te ma fé to te faré*, pensée peu chrétienne, il est vrai, mais qui restera longtemps encore une vérité de fait.

Et cette expression *gratta-mé tē grateri*, en est-il une autre qui rappelle d'une manière plus forte et plus plaisante à la fois l'appui qu'il faut se prêter mutuellement, en tout temps et en tout pays, si l'on veut arriver. Citons encore

l'expression: *L'écové qué sé moqué dāo ràcllio*, la paille et la poutre de l'Evangile, que nos arrière-grand-mères ont trouvée tout naturellement en bavardant au four communal.

J'espère que, si vous voulez bien accueillir ces lignes, de nombreux amis de notre patois répondront à cet appel. D.

Les chanteurs vaudois, à Vevey.

Vevey exerce, cette année, une attraction irrésistible. C'est la lumière, le point brillant vers lequel, de partout, accourent entr'autres, comme de volages papillons, les innombrables réjouissances périodiques dont nos innombrables sociétés ont l'occasion.

On ne saurait, cet été, se donner rendez-vous ailleurs qu'à Vevey.

La fête des chanteurs vaudois ouvre la danse. Elle n'attendait pour cela que l'inauguration de l'exposition.

Ce matin, deux mille chanteurs ont envahi la cité veveysanne. Durant trois jours, ils vont «la noyer sous des flots d'harmonie». Cette harmonie ne manquera certainement pas aux grands concerts qui ont été organisés. Puisse-t-elle subsister, après la proclamation des résultats, entre les sociétés concurrentes. Le verdict du jury est souvent la seule note discordante de ces «joûtes pacifiques». Entendons-nous. Cette note est toujours juste pour les sociétés couronnées; elle ne l'est jamais pour celles qui n'ont rien. La compétence et l'impartialité des jurés — incontestables le plus souvent — ne sont reconnues que des vainqueurs. Pour les vaincus, les jurés ne sont que des incapables, des «frouillons»; pour un peu, des «panamistes», dont le jugement s'est laissé influencer.

On n'en finira avec ces éternels récriminateurs que lorsqu'on voudra bien donner des couronnes à toutes les sociétés. Celles-ci, d'ailleurs, ne concourent pas pour autre chose. Rien ne serait plus aisé que de les satisfaire. Quelques couronnes de rent et voilà tout. Alors, tous les chanteurs rentreraient heureux dans leurs foyers, au bruit des fanfares, du canon et des acclamations enthousiastes de la population accourue pour leur faire fête. Des orateurs célébreraient en de vibrants discours leurs succès, la joie serait dans toutes les familles et la «cause du chant» ne s'en porterait peut-être ni mieux ni plus mal.

Mais, allez donc faire comprendre cela aux membres des jurys!

La fête de Vevey est la vingt-deuxième qu'organise la Société cantonale des chanteurs vaudois.

Cette société, fondée le 1^{er} mai 1853, à Orbe, eut des débuts fort modestes. Il n'existait alors que quelques sociétés chorales dans notre canton. En les groupant, on voulait: «établir un lien entre les diverses sections éparses, en vue d'un développement toujours plus grand du chant populaire».

Aujourd'hui, la Société des chanteurs vaudois compte 58 sections, représentant un effectif de 2085 membres. Son avoir est de 8,212 francs 36 centimes.

En outre, en 1895, il existait, dans le canton, en dehors de la société cantonale, 140 sociétés de chœurs d'hommes et 40 mixtes.

Un journal fut créé, en 1865, pour établir un lien plus étroit entre les diverses sections. L'*Echo musical* — c'est le nom de ce journal — dura de 1865 à 1881, et eut successivement, comme rédacteurs: M. Paul Doret, à Aigle; M. Marc Marguerat, à Lutry, et M. Marc Duveluz, à Lausanne. Il est remplacé aujourd'hui par un *Bulletin*, qui paraît chaque fois que les besoins le demandent.

Voici, dans l'ordre chronologique, les vingt-

deux fêtes organisées par la Société cantonale: Orbe, 1853; Lausanne, 1854; Morges, 1855; Lausanne, 1861; Montreux, 1862; Yverdon, 1863; Lausanne, 1865; Aigle, 1866; Lutry, 1867; Nyon, 1869; Bex, 1872; Morges, 1874; Moudon, 1877; Lausanne, 1879; Payerne, 1881; Vevey, 1883; Moudon, 1886; Morges, 1888; Yverdon, 1891; Lausanne, 1895; Nyon, 1898, et Vevey, 1901.

Les premières fêtes ne se composèrent que d'un concert. Au programme: quelques chœurs d'ensemble et, pour chaque section, un morceau de choix. Le jury fut institué pour la première fois en 1861, lors de la fête de Lausanne.

Deux hommes, entre bien d'autres, exercèrent une action décisive sur le développement de la Société des chanteurs vaudois à ses débuts, et sur les progrès du chant dans le canton: Fridolin Hösli et C.-C. Dénérèaz, notre regretté collaborateur. Leur œuvre est continuée avec non moins de dévouement et de succès par H. Plumhof, qui, jusqu'à ces dernières années, assumait la tâche difficile de diriger les grands concerts de la société. Son successeur est M. Ch. Troyon, l'artiste distingué qui dirige l'*Union chorale* de Lausanne. Citons aussi M. Ch. Dufour, à Genève, ancien président central, et le président actuel, M. D. Bourgoz, à Lausanne.

La fête de Vevey a commencé sous de très heureux auspices. Elle sera l'une des plus brillantes. Les deux concerts donnés à la cantine, sous la direction de MM. H. Plumhof et Troyon, seront de véritables solennités. 2061 exécutants. Comme solistes, Mme Troyon-Blasi, M. Hanson, ténor, et M. Sentein, de l'Opéra, l'artiste aimé des Lausannois. Comme œuvres principales: *Athalie*, de Mendelssohn, *Hymne*, de Doret, la *Cantate de Grandson*, de Plumhof.

Maintenant, tous nos vœux accompagnent nos sociétés vaudoises dans leurs concours. Que celles qui ne remporteront pas la couronne sur laquelle elles comptent ne se découragent pas; ce sera pour la prochaine fois.

Coumeint l'onclio Saudzon prèdzè su lo vilho teimps.

L'ai à dâi dzeins que ne sont jamé conteints et que sont adé à sè lameintâ su la tcherthâ dâo teimps d'ora, que piornont su çosse et su cein et que voudriont reveni à z'auto iadzo! desâi l'auto dzo, à la fordze, l'onclio Saudzon, lo pe vilho et lo pe brav'hommo dè noutron veladzo.

Et bin! que desâi, y'aré mè houitantè-quattro à la St-Metsi que vint; pû don vo z'ein derè on bet, kâ, vâidès-vo, por mè, ne regretto pas tant què cein lo vilho teimps, coumeint y'ein a tant.

Mon Dieu! coumeint cein allavè dein lo vilho teimps? et lo monde, coumeint etài-te fê? Et bin, lè z'auto iadzo lo monde etài adé lo mîmo et y'avâi tot coumeint ora, dâi dzeins dè totès lè sortès et dè totès lè qualitâ; y'avâi dâi chrétiens et dè la crapule, dâi z'ardeints à l'ovradzo et dâi tserropès, dâi dzeins dè concheince et dâi chenapans dè ti lè goûtès et dè totès lè couleu, tot coumeint y'avâi assebin dâi pourro et dâi retso et que cein âodra adé dinse. Y'avâi dâi retsâ qu'aviont gros, dâi z'auto meîn et dâi troisièmo qu'on ne savâi pas bin derè âo justo se l'ètiont pourro âobin retso.

Po lè pourro, y'ein avâi dza à la tserdze dè la coumouna et y'ein arâ adé; y'ein avâi qu'aviont prâo à veri et à niâ lè dou bets, mâ on savâi adé lè quins aviont fauta d'on coup dè man et lè quins lo meretâvont.

Mâ, dein lo teimps, desâi onco cé bon vilho, mè seimbiillè que lè dzeins ètiont bin dè pe charetâillio, kâ, on ne véyai pas coumeint ora